



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 13 mars 2018 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillères Renée Ouellette et Marie Élisabeth Courtemanche, les conseillers François Baugée, Clermont Ricard, Claude Hénault et François Descarreaux. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

## 1. Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue et présentation de la nouvelle DG

## 2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du 13 février 2018 à 19 h 30.

## 4. Correspondances

4.1 Cessions de biens - chaises Troupe Chaman

4.2 Lettre de remerciement Jeunesse en santé

4.3 Compensation tenant lieu de taxes 2018

4.4 Lettre de M. Charles Giroux, fils de pionnier

4.5 Suivi demande d'aide financière – SDÉF – Patinoire multifonctionnelle

4.6 Démission de l'ouvrier municipal temps partiel occasionnel

4.7 Nouvelles restrictions quant aux limites de charges (pont)

## 5. Affaires découlant

## 6. Affaires nouvelles

6.1 Renouvellement de l'entente FDT – Agent rural (résolution)

6.2 Signataire Affaires bancaires (résolution)

6.3 Licenciement – Ouvrier municipal 13-0003 (résolution)

6.4 Embauche et permanence ouvrier municipal – M. Tourangeau (résolution)

6.5 Rang Sud-Est – Consultation Ingénierie DLA - Courbe 4.3 km (résolution)

6.6 Inondation 2017 – Aide financière Ministère de la Sécurité Publique (résolution)

6.7 Engagement de Mme Josée Cloutier à titre de consultante (résolution)

6.8 Achat de contenant pour la récupération et les matières résiduelles - Hôtel de ville (résolution)

6.9 Emprunt fonds de roulement - Remplacement matériel informatique (résolution)



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

**2018-03-01**

**2018-03-02**

- 6.10 Projet de Brigade verte 2018 (résol.)
- 6.11 Activité Les Mitaines de Boston (résol.)
- 6.12 Mois de l'arbre 2018 (résol.)

## **7. Trésorerie**

- 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de février 2018 (résol.)
- 7.2 États financiers du mois de février 2018 (résol.)
- 7.3 Rapport des taxes

## **8. Permis de construction**

## **9. Période de questions**

## **10. Tour de table des conseillers**

## **11. Clôture de l'assemblée**

## **12. Levée de l'assemblée**

### **1. Ouverture de la séance (19 h 30)**

Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue aux 9 citoyens présents dans la salle et présente la nouvelle directrice générale Mme Michelle Cantin. L'ouverture de la séance est adoptée par le conseiller Clermont Ricard et secondée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Claude Hénault et secondé par le conseiller François Descarreaux.

### **3. Adoption du procès-verbal du 13 février 2018**

L'adoption du procès-verbal est proposée par le conseiller Claude Hénault et secondé par le conseiller François Baugée.

### **4. Correspondances**

- 4.1 Cessions de biens - chaises Troupe Chaman  
Don de 128 chaises appartenant à la Troupe Chaman.
- 4.2 Lettre de remerciement Jeunesse en santé  
Remerciement pour le don de 100 \$.
- 4.3 Compensation tenant lieu de taxes 2018  
Reçu un montant de 2 435.00 \$ le 31 janvier 2018.
- 4.4 Lettre de M. Charles Giroux, fils de pionnier  
Position de M. Giroux face à la démolition de l'église.
- 4.5 Suivi demande d'aide financière – SDEF – Patinoire multifonctionnelle  
Lettre d'accord du FDLR concernant le projet en rubrique.
- 4.6 Démission de l'ouvrier municipal temps partiel occasionnel  
Lettre de M. Yves Janvier nous mentionnant qu'il désire quitter son emploi en date du 30 mars 2018.

*Procès-verbal du 13 mars 2018*



N° de résolution  
ou annotation

**2018-03-03**

- 4.7 Nouvelles restrictions quant aux limites de charges (pont)  
Lettre de Transports, Mobilité durable et Électrification des transports concernant les limites de charges maximales sur le pont Stewart.

**5. Affaires découlant**

**6. Affaires nouvelles**

**6.1 Renouvellement de l'entente FDT – Agent rural (rés)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Bostonnais désire renouveler l'entente de financement concernant un aide financière au Service de développement économique forestier La Tuque (SDÉF) relativement au projet d'Agent de développement rural;

**CONSIDÉRANT QUE** le SDÉF a confirmé la reconduction du budget affecté au financement de cette ressource dans une lettre datée du 23 novembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller François Baugé

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Claude Hénault

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** la directrice générale, madame Michelle Cantin soit autorisée à signer pour, et au nom de la Municipalité de La Bostonnais une nouvelle entente d'aide financière avec le Service de développement économique forestier La Tuque SDÉF relativement au projet d'Agent de développement rural, ainsi que tout document visant à donner plein effet à la présente résolution.

**QUE** la directrice générale procède à un appel de candidature pour le poste d'Agent de développement rural.

**6.2 Signataire Affaires bancaires (rés)**

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à signer les affaires bancaires pour et au nom de la Municipalité.

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Michelle Cantin a débuté son emploi au poste de directrice générale le 5 mars 2018 en remplacement de Mme Josée Cloutier;

**CONSIDÉRANT QU'il** a lieu d'abroger la résolution 2011-12-16 autorisant Mme Josée Cloutier à signer pour et au nom de la Municipalité les affaires bancaires;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Michel Sylvain, maire et M. Claude Hénault, maire suppléant de la municipalité de La Bostonnais sont déjà signataires des affaires bancaires de la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller François Descarreaux



**2018-03-05**  
N° de résolution  
ou annotation

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil nomme Mme Michelle Cantin, directrice générale, signataire des affaires bancaires de la Municipalité.

### **6.3 Licenciement – Ouvrier municipal 13-0003 (réso)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal par la résolution no 2016-05-11 a relevé de ses fonctions l'employé no 13-0003 (suspension sans solde), pour une période indéterminée pour la durée des procédures judiciaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé municipal 13-0003 a été trouvé coupable de fautes graves le 13 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé 13-0003 a des conditions à respecter et que son emploi à la Municipalité entraînerait une contravention à ces restrictions;

**CONSIDÉRANT QU'**il est de la responsabilité de la Municipalité de protéger les intérêts de ses citoyens;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** suite au verdict de culpabilité la Municipalité procède au licenciement et ce sans indemnité de l'employé no 13-0003.

**2018-03-06**

### **6.4 Embauche et permanence ouvrier municipal – M. Tourangeau (réso)**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Stéphane Tourangeau est à l'emploi de la Municipalité au poste d'ouvrier municipal temporaire en remplacement de l'ouvrier municipal en titre depuis le 11 avril 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est satisfait du travail accompli par M. Tourangeau;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas lieu de demander une période de probation vu son remplacement prolongé au poste d'ouvrier municipal au sein de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** sa rémunération a été révisée le 1 juillet 2017 au taux horaire de 17 \$ l'heure avec ajustement salariale selon l'IPC en janvier 2018.

**EN CONSÉQUENCE IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

**QUE** le conseil nomme M. Stéphane Tourangeau au poste d'ouvrier municipal de la Municipalité de La Bostonnais;

*Procès-verbal du 13 mars 2018*



N° de résolution  
ou annotation

2018-03-07

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2018-03-08

**QUE** sa permanence soit effective à compter du 13 mars 2018 avec les avantages sociaux inclus dans le contrat de travail;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail de l'ouvrier municipal.

#### 6.5 Rang Sud-Est – Consultation Ingénierie DLA - Courbe 4.3 km (réso)

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'ingénieur DLA S.E.N.C. a fourni un rapport d'étude daté du 28 juin 2017, concernant l'affaissement de pavage sur un tronçon routier au KM 4.5 sur le rang Sud-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le 18 juillet 2017, la firme d'ingénieurs Larocque-Cournoyer, S.E.N.C. a fourni un avis sommaire écrit concernant la stabilité du talus au km 4.3 du rang Sud-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** le 8 septembre 2017, la Direction de la géotechnique et de la géologie du Ministère du Transport, Mobilité durable et Électrification des transports a fourni un avis technique concernant des fissures le long du rang Sud-Est au km 4.3;

**CONSIDÉRANT QUE** durant le mois de janvier 2018, la Municipalité de La Bostonnais a retracé le plan et profil préliminaire de la réfection/construction de la courbe au km 4.3 daté du 18 février 1999;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller François Descarreaux

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal autorise la direction générale à mandater la firme DLA S.E.N.C. à procéder à une révision et une évaluation des différents documents d'ingénierie et du plan disponible afin de fournir à la Municipalité une opinion éclairée pour la planification des travaux à effectuer afin de corriger la situation.

#### 6.6 Inondation 2017 – Aide financière Ministère de la Sécurité Publique (réso)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Bostonnais a subi des dommages reliés aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a établi un programme d'aide financière spécifique à ces inondations par le décret no : 495-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Bostonnais a transmis le Formulaire de réclamation – municipalités en date du 15 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Bostonnais a fourni un rapport écrit détaillé des dommages causés par les inondations au Ministère de la Sécurité publique le 21 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le 19 octobre 2017, le ministère de la Sécurité publique a communiqué son évaluation des



N° de résolution  
ou annotation

2018-03-09

dommages admissibles suite aux inondations du 5 avril au 16 mai 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 janvier 2018, la Municipalité de la Bostonnais a transmis une demande de révision de l'évaluation des dommages admissibles du Ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de la Sécurité publique a bonifié son offre et fait une offre finale incluant le remplacement de 300 m.c. de pavage pour réparer les différents secteurs endommagés par le sinistre pour le rang Sud-Est et de quatre à six voyages de matériel et du nivelage pour les accotements;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil

**QUE** le conseil municipal accepte cette offre finale de la part du Ministère de la Sécurité publique.

#### 6.7 Engagement de Mme Josée Cloutier à titre de consultante (résol.)

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Josée Cloutier a quitté son poste de directrice générale de la Municipalité de La Bostonnais le 13 janvier 2018 et ce avant que son poste ne soit comblé;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Cloutier a une connaissance approfondie concernant l'administration et la direction des opérations municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Cloutier a offert son assistance, selon ses disponibilités, pour le transfert de ses connaissances vers l'administration et la nouvelle direction générale, lorsque ce poste sera comblé;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller François Descarreaux

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal autorise, rétroactivement au 14 janvier 2018, l'engagement de Mme Cloutier à titre de consultante pour faciliter la transition et le partage des connaissances avec l'administration et la nouvelle direction générale à un taux horaire fixe de 26.62 \$ l'heure, sans bénéfices marginaux, le tout sur présentation d'une facture détaillée;

**QUE** le maire autorise le paiement de cette ressource, pour et au nom de la Municipalité.

2018-03-10

#### 6.8 Achat de contenant pour la récupération et les matières résiduelles - Hôtel de ville (résol.)

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR), la Municipalité de La Bostonnais désire inciter les utilisateurs du centre



N° de résolution  
ou annotation

2018-03-11

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

communautaire situé au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville à une meilleure gestion du recyclage et de la récupération des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** le niveau d'occupation du centre communautaire a augmenté avec l'arrivée de nouvelles activités citoyennes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est autorisée à utiliser les fonds dédiés du PGMR pour l'achat d'équipement relié à la récupération des matières résiduelles et de recyclage et qu'il y a suffisamment de liquidité dans ce fond pour procéder;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Claude Hénault

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal autorise :

- l'achat de trois ensembles de contenant de recyclage et de récupération pour intérieur de la firme Gestion USD Inc au coût de 1 185.00 \$, taxe en sus;
- le transfert du montant total du coût de cet achat du fond dédié du PGMR vers le budget annuel de la Municipalité;

#### 6.9 Emprunt fonds de roulement - Remplacement matériel informatique (résol.)

**CONSIDÉRANT QUE** le matériel informatique est âgé, non fiable et ne rencontre plus les normes minimales pour l'utilisation de certains logiciels nécessaires au bon fonctionnement de l'administration municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** pour faire l'achat et l'installation de l'équipement informatique il y a lieu d'emprunter au fonds de roulement un montant global de 10 010 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** toute panne majeure du matériel informatique pourrait engendrer des pertes de données coûteuses pour la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Claude Hénault

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un emprunt d'un montant global de 10 010 \$ au fond de roulement de la Municipalité selon la liste et la période de remboursement suivante :

#### SOMMAIRE

	Montant	Période	Remboursement
Ordinateur de bureau X 4	3 795 \$	5 ans	759 \$
Serveur X 1	5565 \$	5 ans	1 113 \$
Installation	650 \$	5 ans	130 \$
	10 010 \$		2 002 \$/an



N° de résolution  
ou annotation

2018-03-13

### 6.10 Projet de Brigade verte 2018 (réso)

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR), la Municipalité de La Bostonnais désire informer et inciter la population à une meilleure gestion de leurs matières résiduelles, recyclables et compostables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité croit aux enjeux et objectifs visés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du MDDELCC;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire poursuivre le projet de brigade verte institué en 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est autorisée à utiliser les fonds dédiés du PGMR pour ce type d'activité et que le fonds contient suffisamment de liquidité pour la tenue de cette activité;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de ce projet est estimé à 15 000 \$, incluant le salaire, les déplacements et toutes autres dépenses inhérentes à l'activité.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller François Baugée

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal autorise :

- L'embauche d'un étudiant ou autre qui travaillera à titre d'agent de développement durable pour la période estivale;
- Que les frais inhérents à ce projet soient prélevés du fond dédiés du PGMR et affecté au budget de la Municipalité;
- Que la directrice générale et le maire soit autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents ou contrats reliés à la conduite de cette activité;

### 6.11 Activité Les Mitaines de Boston (réso)

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de tenir un évènement intitulé « Les Mitaines de Boston » a été produite à la Municipalité de La Bostonnais;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisateur principal M. Emmanuel Tremblay demande à la Municipalité pour une cinquième année consécutive de tenir l'activité sur le terrain nommé «Parc Ducharme» ou est situé la patinoire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité aura lieu le 31 mars 2018 de midi à 18 h;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Claude Hénault





N° de résolution  
ou annotation

2018-03-14

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

**QUE** le conseil municipal autorise M. Emmanuel Tremblay et Mme Valérie Tremblay, organisateurs à tenir l'évènement Les Mitaines de Boston le samedi 31 mars 2018 sur le terrain du Parc Ducharme.

**QUE** l'organisatrice de l'évènement Mme Valérie Tremblay fasse une demande de permis auprès de la RACJ pour vendre de la boisson. Que le NEQ de la Municipalité soit fourni aux organisateurs afin de faire leur demande de permis.

**QUE** les profits engendrés, s'il y a lieu, par la vente des boissons soient remis à la Municipalité.

**QUE** la Municipalité s'engage à reverser lesdits profits aux organisateurs à titre de subvention (aide) pour l'organisation de l'évènement.

**QUE** la Municipalité de La Bostonnais s'engage à fournir les bancs, tables, petits foyers.

## 6.12 Mois de l'arbre 2018 (réso)

**CONSIDÉRANT QUE** le mois de mai est le mois de l'arbre et des forêts;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Bostonnais désire encore cette année procéder à la distribution d'arbres;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année un grand nombre de résidents participe à cette activité et à la revitalisation des bandes riveraines;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller François Baugée

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, le maire s'étant abstenu de voter.

**QUE** le conseil municipal autorise M. Daniel Bouvier, inspecteur et coordonnateur des travaux publics à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, dans le cadre du MAF 2018 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants. Pour et au nom de la Municipalité de La Bostonnais.

## 7. Trésorerie

### 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de février 2018 (réso)

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Claude Hénault



N° de résolution  
**2018-03-16**

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Clermont Ricard

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles de février 2018, telles que soumises par le personnel.

### 7.2 États financiers du mois de février 2018 (réso)

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des états financiers de la Municipalité, soumis par l'administration, pour le mois de février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers reflètent la situation financière de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST;**

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Renée Ouellette

**APPUYÉ PAR :** La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**ET RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil.

**QUE** le conseil municipal adopte les états financiers du mois de février 2018 tel que soumis.

### 7.3 Rapport des taxes

Les taxes à recevoir au 28 février sont de 589 007.33 \$

### 8. Permis de construction

Aucun permis de construction pour le mois de février.

### 9. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 40 et se termine vers 20 h 45.

### 10. Tour de table des conseillers

### 11. Clôture de l'assemblée



L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

**PROPOSÉ PAR :** La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

**APPUYÉ PAR :** Le conseiller Claude Hénault

### 12. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21 h.

  
Michel Sylvain, maire  
  
Michelle Cantin, directrice générale